

PROGRAMME DE FORMATION PRAP 2S MAC

Objectifs:

Cette formation vise à maintenir et à réactualiser les compétences de l'acteur PRAP 2S.

Public visé et pré-requis:

Toute personne ayant des activités de soins et d'aide en établissement spécialisé ou en maison de retraite Ehpad.

Pré-requis : Les participants doivent être titulaires du certificat « d'acteur PRAP 2S »

Les moyens d'encadrement, techniques et pédagogiques mis en œuvre:

La formation est dispensée par:

- Nom du formateur : Lucie PAQUE ou Audrey HAINAUT
- Titre et références du formateur (diplômes, certificats, formation, expérience...):

Lucie PAQUE : MASTERE spécialisé management de la sécurité et des risques industriels Formateur PRAP IBC et 2S (INRS) en 2016.

Audrey HAINAUT : MASTER II Psychologie du travail option Ergonomie et conception des systèmes de travail. - Formateur PRAP IBC et 2S (INRS) en 2015.

Les supports techniques utilisés concernent: Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices, le mémento INRS ED 7201 « Devenir acteur PRAP », le mémento INRS ED 7202 « Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaire et social ».

Les moyens pédagogiques sont: alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques (ex : mises en situation).

Matériel pédagogique :

- Un fauteuil roulant à accoudoirs escamotables,
- Un lit médicalisé,
- Des disques de pivotement,
- Des planches de transfert,
- Des draps de glisse,
- Du matériel de verticalisation,
- Un soulève personne,
- Des vidéos de présentation.

Le contenu / durée et déroulé de la formation :

Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

Durée :

1 journée (7h)

Révision des 3 compétences :

1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'établissement.

Les principes de la prévention des risques professionnels

2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Les éléments déterminants de l'activité physique

Présentation des analyses réalisées sur les postes de travail (retour d'expérience sur les cas concrets)

3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Présentation du plan d'action suite aux propositions d'amélioration du projet de l'entreprise / établissement

Retour sur les principes de base d'économie d'effort

Révision des techniques de manutention et de mobilisation des personnes

Mise en pratique des techniques de manutention et de mobilisation des personnes

Modalités d'évaluation :

- Une **épreuve certificative** et des **évaluations formatives** sont proposées aux stagiaires de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à leurs situations réelles de travail. Les compétences seront évaluées durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies par le référentiel.
- A l'issue de la formation, passation d'un **questionnaire d'évaluation** :
 - Evaluation par le formateur des acquis du stagiaire
 - Evaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.

Validité de la formation :

La validité du **certificat « acteur PRAP »** est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) **tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.

Conditions tarifaires :

Contactez le secrétariat au **03 21 46 87 57**

Les locaux de SISE sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (accès parking, passage de portes, ascenseur, sanitaires adaptés...). Pour toute information contactez la référente Handicap Fabienne BOUCHART au 03 21 46 87 57